



CC du Massif du Vercors (Siren : 243801024)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Villard-de-Lans
Arrondissement	Grenoble
Département	Isère
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	15/12/2000
Date d'effet	01/01/2001

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Franck GIRARD-CARRABIN

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Maison de l'Intercommunalité
Numéro et libellé dans la voie	sise 19 Chemin de la Croix Margot
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	38250 Villard de Lans
Téléphone	04 76 95 08 96
Fax	04 76 95 57 02
Courriel	cc-massifduvercors@vercors.org
Site internet	www.vercors.org

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	12 302
-----------------------------	--------

Densité moyenne 48,19

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 6

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
38	Autrans-Méaudre en Vercors (200056224)	3 116
38	Corrençon-en-Vercors (213801293)	372
38	Engins (213801533)	475
38	Lans-en-Vercors (213802051)	2 776
38	Saint-Nizier-du-Moucherotte (213804339)	1 129
38	Villard-de-Lans (213805484)	4 434

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 22

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assainissement collectif <i>épuration des eaux usées et traitement des résidus, construction et gestion des collecteurs principaux d'assainissement, contrôle des rejets à la station d'épuration, participation à des missions de surveillance environnementale</i></li> <li>- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés</li> <li>- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique</li> <li>- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau</li> <li>- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer</li> <li>- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines</li> </ul>
<p>Sanitaires et social</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action sociale <i>actions petite enfance-enfance-jeunesse liées aux contrats conclus avec la CAF, la DDCS ou tout autre organisme susceptible d'apporter un appui financier ou technique dans les domaines de l'enfance ou de la jeunesse. gestion services, actions et équipements suivants : · le relais assistantes maternelles (RAM) « Petit Patapam », · la ludothèque « Jeux M?amuse », · les établissements permanents d'accueil du jeune enfant du territoire existants à la date du transfert, · l'accueil de loisirs « Activ?ados » · les actions de proximité à destination des jeunes, développés dans l'ensemble des sept communes du territoire, · le point d'accueil écoute jeune (PAEJ). · des actions relevant de la seule initiative de la communauté de communes du massif du Vercors, à la condition que ces actions s'adressent aux enfants et aux jeunes de l'ensemble des communes du territoire et à l'exclusion des actions de proximité menées par celles ci.</i></li> </ul>
<p>Développement et aménagement économique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire d'initiative locale et du commerce et soutien aux activités commerciales</li> </ul>
<p>Développement et aménagement social et culturel</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs</li> <li>- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire</li> </ul>

<b>Aménagement de l'espace</b>
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Plans locaux d'urbanisme
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Etudes et programmation <i>réflexion prospective sur l'aménagement de l'espace - mise en oeuvre d'une mission "Paysage bâti et Urbanisme" sur le territoire communautaire, s'appuyant sur des moyens de coordination auprès des communes, des études, des expérimentations et des opérations de communication ayant pour objet des orientations ou des actions concertées en matière d'urbanisme et de paysage dont le suivi de la charte de développement et de la charte forestière,</i>
<b>Développement touristique</b>
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme <i>promotion touristique du territoire communautaire/soutien à des manifestations médiatiques au travers de l'Association de Développement Touristique</i>
<b>Logement et habitat</b>
- Programme local de l'habitat <i>mise en ?uvre des outils de programmation et d'études dans les domaines de l'habitat sur tout le territoire de la communauté. gestion du Comité Local de l'Habitat et actions visant à favoriser l'accès au logement des travailleurs saisonniers et des jeunes en formation</i>
- Politique du logement non social <i>investissements relatifs à la cité scolaire et inscrits dans des programmes contractualisés avec les collectivités compétentes (Région, Département) et avec la commune d'implantation, participation à l'équipement et au fonctionnement des équipements de télé et de radio diffusion études et travaux préparatoires relatifs au cadre de vie, aux personnes âgées, à la santé, à l'enfance et à la jeunesse et qui portent sur l'ensemble des communes de la communauté équipement et gestion d'une médiathèque tête de réseau et animation et informatisation du réseau des bibliothèques mise en ?uvre de politiques contractuelles et d'aides en direction des associations d'intérêt communautaire dans le cadre du logement et du cadre de vie. Sont considérées d'intérêt communautaire les associations dont l'activité concerne l'ensemble des communes de la communauté</i>
<b>Autres</b>
- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...) <i>Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques - Gestion des services correspondant à ces infrastructures et réseaux - Organisation et mise en oeuvre de tous moyens permettant le développement des ces activités.</i>
- NTIC (Internet, câble...) <i>mise en ?uvre d'actions communautaire liées aux TIC, notamment : - réalisation et gestion d'équipements mobiliers et immobiliers pour favoriser l'implantation d'activités liées aux TIC; - mise en ?uvre de politiques pour promouvoir l'utilisation des TIC par les enfants des écoles maternelles et élémentaires et pour faciliter l'accès des communes à des Systèmes d'Informations Géographiques.</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage <i>Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage</i>
- Création et gestion des maisons de services au public

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
38	Territoire d'énergie Isère (TE38) (253804025)	SM ouvert	961 962
26	SM Parc naturel régional du Vercors (252600192)	SM ouvert	600 538

38	SICTOM de la Bièvre (253802367)	SM fermé	205 031
38	SM Alpes Abattage (SYMAA) (200010452)	SM ouvert	663 122

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2020 - millésimée 2017)